



**Intervention de la Députée Kattrin JADIN
sur les notes de Politique générale 2008 traitées
en Commission de l'Economie, de la Politique scientifique,
de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales,
des Classes Moyennes et de l'Agriculture**

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS**

Bruxelles, le 21 mai 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Secrétaires d'Etat,
Chers Collègues,

Dans le cadre de cette intervention, j'ai souhaité reprendre **toutes les matières qui sont traitées en Commission de l'Economie** et qui relèvent donc de la compétence du Vice-Premier Ministre **REYNDERS** et des Ministres **LARUELLE, VAN QUICKENBORNE et MAGNETTE**.

Vous me permettez donc de mettre en exergue quelques éléments parmi les nombreux dossiers dont nous avons eu à connaître et qui sont développés dans les notes de Politique générale 2008 présentées par le Gouvernement.

En ce qui concerne **le domaine des assurances**, je ne peux que me réjouir de la note qui nous a été soumise par le Vice-Premier Ministre Reynders.

Dans une société comme la nôtre, où le risque est permanent, où la vie peut basculer d'un instant à l'autre suite à un accident ou un divorce par exemple, il est plus que nécessaire d'être assuré au maximum.

Cependant, les produits d'assurance sont de plus en plus coûteux et les citoyens doivent parfois faire le choix entre s'assurer et payer le reste des factures courantes. Ce qui, à mon sens, n'est absolument pas décent !

C'est pourquoi, j'adhère totalement à l'objectif du Ministre qui est de veiller à ce que les produits d'assurance répondent aux attentes de chacun.

Il est indispensable que la transparence des offres et des tarifs pratiqués soit garantie, afin que chacun soit assuré pour le plus de risques au meilleur prix !

La santé économique d'un pays se mesure à la performance de ses PME.

C'est pourquoi, il est important de faciliter au maximum la création d'entreprise, tant par des Belges que par des investisseurs étrangers et de renforcer la sécurité des entrepreneurs.

Je ne pouvais pas parler de création d'entreprise et d'emploi, sans évoquer une problématique qui nous tient particulièrement à cœur, nous Réformateurs, à savoir **l'amélioration du statut social du travailleur indépendant.**

Les 899.000 travailleurs indépendants sont les principaux employeurs de ce pays, puisqu'ils représentent environs 60 % de l'emploi.

Non seulement ils créent leur propre emploi, mais en plus, ils en procurent à d'autres.

En 4 ans, leur nombre a augmenté de 49.000 unités. Et cela, grâce aux actions de la Ministre Sabine LARUELLE, qui n'a eu de cesse de se battre pour leur offrir un statut social digne de ce nom.

Le rattrapage entre les statuts d'indépendants et de salariés n'est certes pas terminé, mais je me réjouis de constater que nous nous en approchons de plus en plus. La note de politique de la Ministre nous le prouve grandement.

Comme promis au secteur lors des Tables rondes de 2003, l'accent est mis en **priorité sur les pensions** :

- Augmentation de la pension minimale de 2% ;
- Adaptation au bien-être ;
- Suppression du malus pour ceux qui totalisent 43 années de carrière ;
- Augmentation des limites du travail autorisé des pensionnés ;
- Augmentation des limites de cumul pour les bénéficiaires de pension de survie.

Toutes ces mesures sont indispensables ! N'oublions pas que le tiers des indépendants vivent sous le seuil de pauvreté, une fois atteint l'âge de la retraite, et qu'ils perçoivent souvent une pension moindre à ce que touche une personne n'ayant jamais travaillé de sa vie.

Autre point important, **les allocations familiales pour le premier enfant.**

Vous le savez, pour le MR, l'équation est simple : un enfant = un enfant ! En effet, il n'y a aucune raison pour qu'un enfant d'indépendant coûte moins que celui d'un salarié.

Partant, il est normal que les allocations familiales soient identiques entre les deux statuts. A terme, je ne doute pas que nous y arriverons et je ne peux que me réjouir de voir que les allocations familiales du premier enfant ont déjà été augmentées de 10 euros depuis avril 2008. Il ne restera qu'une différence d'un peu moins de dix euros, qui sera très certainement vite comblée.

Je salue également, les mesures prévues en termes de suppléments d'âge annuels, d'indemnités d'invalidité et incapacité, d'assurance sociale en cas de faillite et la future réforme du système des cotisations.

Toutes ces mesures permettront, j'en suis certaine, d'attirer les gens et surtout les jeunes je l'espère vers la carrière d'indépendant.

En matière de **politique scientifique**, la Belgique jouit d'une excellente réputation, tant sur le plan européen qu'international.

Afin que nous puissions continuer à profiter de cette aura, il est fondamental que nous atteignons la norme des 3 % fixée dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

Je ne peux, évidemment, qu'encourager la Ministre dans sa volonté de continuer à soutenir les divers programmes de recherche dans lesquels nous sommes actifs.

Il en va de même en ce qui concerne la base de recherche belge en Antarctique ou notre participation industrielle au développement de l'Airbus A350 ou encore notre politique spatiale.

Sur un plan davantage belgo-belge, nos dix **établissements scientifiques fédéraux** assument un rôle essentiel dans la conservation, le développement, la mise à disposition et la valorisation du patrimoine commun des belges. Ce sont des pôles de recherche importants, souvent reconnus internationalement.

Je salue donc la politique de modernisation de ces établissements qui est actuellement en cours. Je suis persuadée qu'elle augmentera leur efficacité, leur rayonnement et la valorisation de leur patrimoine.

De nombreux événements et projets témoignent de cette dynamisation, comme la création du futur musée Magritte, le renouveau du Museum des Sciences naturelles, le rayonnement du Musée d'Afrique centrale pour ne citer que quelques exemples.

En matière économique, il va de soi que notre pays a besoin d'une réelle concurrence sur les marchés afin de voir une diminution des prix et donc une hausse du pouvoir d'achat pour tous.

« **L'instrument de Conseil indépendant** » préconisé par le Ministre dans sa note de politique générale devra s'atteler à garantir la concurrence, sans qu'il lui soit attribuer un pouvoir coercitif.

Nous étendons bien qu'il conviendra d'attribuer à cet organisme l'autorité pour attirer l'attention sur une hausse injustifiée des prix pratiqué et pour garantir la concurrence, mais qu'il ne pourra pas être question de rétablir un mécanisme de contrôle des prix.

Nous attendons donc que la répartition des tâches entre cet organisme et le Conseil de la Concurrence soit claire et précise, afin d'éviter au mieux une cacophonie entre ses deux organes.

La modernisation de la législation existante et la simplification administrative sont également deux mesures dont je me réjouis.

Notre arsenal législatif est devenu, au fil des années, si vaste et complexe qu'il devient de plus en plus difficile de s'y retrouver, non seulement pour nos citoyens, mais plus encore pour des tiers.

Par là, je pense essentiellement à la loi de 1991 sur l'information et la protection du consommateur, une législation fondamentale qui ressemble pourtant aujourd'hui un véritable « fourre-tout ». **Il faut que cette réforme soit attentive à protéger l'équilibre entre le consommateur et le commerçant.**

En terme de législation globale, nous voudrions aller plus loin que la seule loi sur les pratiques de commerce : il serait souhaitable d'harmoniser et de codifier toutes les législations relatives au consommateur afin de **disposer d'un véritable Code de concurrence.**

La simplification administrative, quant à elle, doit profiter à tout le monde. C'est pourquoi, je me réjouis que ni les particuliers, ni les entreprises, ni les associations ne soient oubliées :

- Pour les citoyens, il s'agit de l'introduction d'un guichet administratif, de l'extension du remplissage préalable de la déclaration à l'impôt, de la simplification de la location, de la vente et de l'achat d'une maison et de l'immatriculation des voitures.
- Pour les entreprises, il s'agit de l'optimisation de la Banque-Carrefour des Entreprises, de l'introduction de chèques-repas électroniques et de la diminution de la charge statistique.
- Pour les associations, il s'agit d'une déclaration unique pour une rémunération équitable de la Sabam et de la fondation électronique d'une asbl.

En ce qui concerne le **domaine des télécommunications**, il est clair que les importants investissements consentis par le secteur télécoms dans la mise en place des réseaux d'avenir, des nouvelles technologies et des services innovants ne peuvent s'effectuer que dans un cadre réglementaire équilibré, transparent, stable et prévisible.

En outre, un processus de prise de décision rapide, transparent et efficace des différentes instances de régularisation est indispensable pour permettre aux entreprises de prendre des initiatives commerciales et d'investissements sur un marché en constante évolution.

Monsieur le Ministre, l'actualité me pousse ici à sortir brièvement des matières contenues dans votre note de politique générale. Je voudrais juste ouvrir une parenthèse en ce qui concerne les soldes et la vente à perte.

Je ne peux que m'interroger, Monsieur le Ministre, sur vos sorties dans la presse de ces derniers jours, à propos de ces deux sujets.

Peut-être n'ai-je pas bien compris le sens de vos propos, mais à mon sens, **supprimer les soldes et permettre la vente à perte sont de grosses erreurs !**

Le régime actuel des soldes, comme le connaît la Belgique, est unique. Deux fois par an, les soldes constituent un événement que les pays voisins nous envient. Ils attirent des centaines de milliers de clients et donnent aux centres villes et à la périphérie un «boost» économique sans précédent.

C'est grâce aux périodes fixes de soldes et à la période d'attente que le client fait ses achats en toute clarté.

En supprimant la période des présoldes et les soldes d'été et d'hiver, la situation deviendra beaucoup plus compliquée pour le client, étant donné qu'il n'aura plus d'idée des prix et des réductions de prix. Il est illusoire de penser que cela lui rapportera un avantage financier.

Des soldes tout au long de l'année entraîneront une hausse des prix "normaux" afin de garantir une marge bénéficiaire au commerçant.

Les commerçants sont très attachés aux périodes de soldes. Rendez-vous compte, le premier jour des soldes équivaut aux ventes d'une semaine en dehors des soldes ! Pratiquement 20 % du chiffre d'affaire des commerçants se réalise durant ces deux périodes.

En banalisant les soldes, comme vous l'appellez de vos vœux, tout me laisse à penser que vous auriez exactement l'effet inverse à celui escompté !

Cet avis est, je pense, partagé tant par les organisations représentatives des classes moyennes que de la grande distribution.

Quant à la vente à perte, au sens de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur, elle est purement et simplement prohibée !

Cela n'est d'ailleurs pas un hasard, il me semble qu'elle ne peut être que néfaste à la stabilité économique ! Pour les grandes chaînes de magasins, pas de problème évidemment, mais qu'en est-il du petit indépendant ? Pour lui, il est littéralement suicidaire de pratiquer la vente à perte !

Alors qu'ils ont déjà souvent bien du mal à subsister, autant leur demander de mettre directement la clef sous le paillason ! Et nous aurons alors à éponger les nombreuses pertes d'emplois directs et indirects...

Bref, vous l'aurez compris, je suis radicalement contre, car non seulement cela induira la disparition de nombreux petits commerces mais en plus, le consommateur n'en sortira pas forcément gagnant...

Au point de vue de **la protection de la consommation**, nous avons pu entendre beaucoup de bonnes intentions que nous ne pouvons qu'approuver.

Notamment, **le renforcement du code de bonne conduite des fournisseurs de gaz et d'électricité et l'instauration de la « facture type »** qui apportera plus de transparence et de lisibilité au consommateur.

J'espère également qu'il ne nous faudra pas trop attendre la **mise en place du service de médiation fédérale de l'énergie** ; je sais que le SELOR termine la sélection des médiateurs, mais c'est un service vraiment important pour la population, surtout en ce moment où le prix de l'énergie atteint des sommets indécentes !

En ce qui concerne **le développement alternatif des litiges**, je ne peux que me réjouir de l'initiative du Ministre d'apporter un appui supplémentaire à ces organismes.

Vu l'encombrement croissant des cours et tribunaux et des coûts qu'une procédure auprès d'eux impliquent, **c'est une nécessité de société de pouvoir passer par une voie extrajudiciaire.**

La **lutte contre le surendettement** est également un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Il touche aujourd'hui un nombre important de personnes.

En 2007, 338.933 personnes étaient qualifiées de surendettées, ce qui représente une augmentation de 0,3 % par rapport à 2006.

Ce chiffre concerne uniquement les crédits à la consommation et les emprunts hypothécaires. Les arriérés de loyer, les dettes dans le secteur des soins de santé, des télécommunications, de l'énergie, etc. ne sont pas pris en compte.

Il faut se représenter le nombre total de surendettés que cela représente et la souffrance des familles qui vivent dans des situations toujours plus précaires.

Je ne peux que saluer la volonté du Ministre de **renforcer les instruments de prévention et d'assurer un financement structurel suffisant du Fonds de traitement du surendettement**, mais j'espère qu'au cours de la législature, nous aurons l'occasion d'aller encore plus loin.

J'en arrive à la fin de mon intervention avec le volet relatif à **l'énergie**.

Je ne reviendrais pas ici, Monsieur le Ministre, sur les débats tenus en Commission. Les positions de chacun ont été exprimées et vous avez déjà pris acte de la mienne.

La Belgique occupe une situation centrale au sein de l'Europe.

En ce qui concerne **le gaz et l'électricité, il faut donc que nous restions la plaque tournante dans le marché énergétique de l'Europe.**

Par la réalisation de nouveaux investissements, **nous devons améliorer nos connexions avec les pays voisins et étendre nos réseaux intérieurs afin de connecter des centrales de production supplémentaires.**

En outre, de nouveaux investissements augmenteront la sécurité d'approvisionnement, mèneront à une concurrence accrue et donc à des prix optimaux au consommateur final.

En tant que pays de transit, la Belgique présente également des atouts particuliers pour des **flux de gaz internationaux.**

Je pense que tout le monde peut s'accorder à dire qu'actuellement le marché libéralisé de l'énergie n'est pas encore effectif.

Je ne vais pas revenir sur le débat que nous avons tenu à l'époque de l'instauration des prix maximaux, mais **il est impératif, pour faire baisser les prix, qu'une réelle concurrence se crée, et je compte vraiment sur le Ministre pour y parvenir.**

En ce qui concerne APETRA, je suis entièrement d'accord avec le Ministre quand il estime qu'un audit du système doit être réalisé. Nous avons une obligation de 90 jours de stockage et nous sommes loin du compte.

J'approuve la mesure prise qui vise à permettre aux sociétés pétrolières enregistrées ne disposant pas d'obligation individuelle, de mettre à disposition d'APETRA des quantités de produits pétroliers.

A l'avenir, il conviendrait pourtant d'avoir une solution plus « sûre » pour résoudre ce problème de stockage.

L'énergie nucléaire, c'est un débat important. J'espère que nous aurons bientôt l'occasion de le tenir en Commission avec **le dossier Energie 2030**, raison pour laquelle je ne m'y attarderai pas ici.

Les énergies renouvelables et les nouvelles technologies constituent indiscutablement l'enjeu de demain.

Dans le cadre de la politique Energie/Climat décidée au niveau de l'Union européenne, **la Belgique devra atteindre un objectif de 13 % de renouvelables dans sa demande finale d'énergie à l'horizon 2020.**

Je ne peux donc que vous suivre dans vos initiatives, Monsieur le Ministre, notamment celle d'offrir des garanties aux investisseurs étrangers.

Un autre de nos défis sera également **d'adapter le réseau actuel électrique alimenté par des centrales de grande puissance électrique pour accueillir de nouvelles sources d'énergies renouvelables locales de plus petite taille.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Secrétaires d'Etat,

Chers Collègues,

Voici les différents dossiers traités en Commission de l'Economie et les éléments sur lesquels il me tenait à cœur d'attirer l'attention tant du Gouvernement que de notre Assemblée.

Je vous remercie.